

**United Nations
SECURITY
COUNCIL**

**Nations Unies
CONSEIL
DE SECURITE**

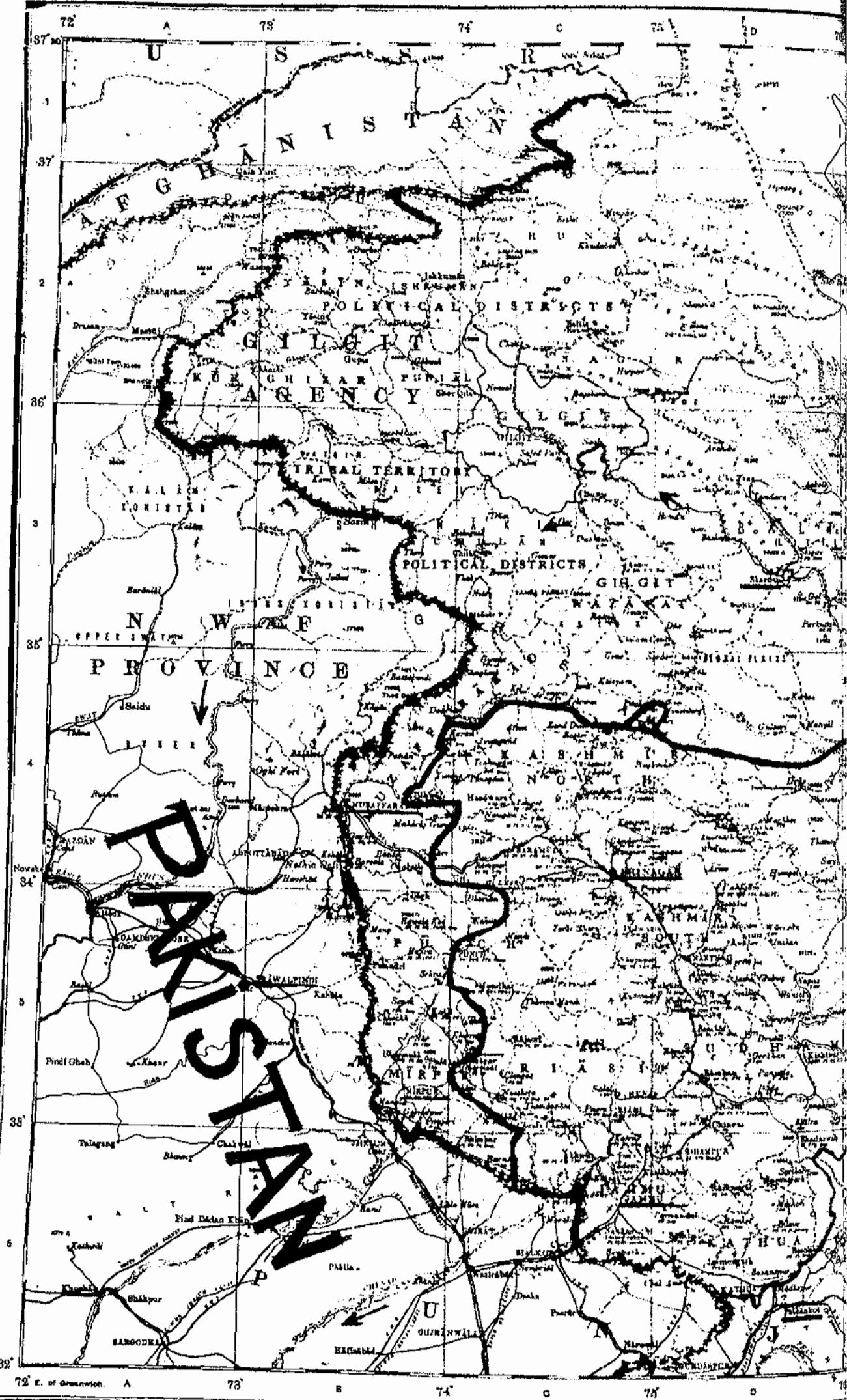
Distr.
GENERALE

S/1430/Add.2
12 décembre 1949
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'INDE ET LE PAKISTAN

CARTE DE L'ETAT DE JAMMU ET CACHEMIRE
INDICUANT LA LIGNE DE DEMARCACTION AU
MOMENT DE LA SUSPENSION D'ARMES, FIXEE
DANS L'ACCORD MILITAIRE DE KARACHI
RATIFIE PAR LES GOUVERNEMENTS DE L'INDE
ET DU PAKISTAN LES 29 ET 30 JUILLET
RESPECTIVEMENT (Voir Annexe 2 du
troisième rapport provisoire de la
Commission des Nations Unies pour
l'Inde et le Pakistan).

UN
13 DEC 1949
B
Q.P.



**CACHEMIRE et JAMMU
et
AGENCE de GILGIT**

Carte de l'Etat indiquant la ligne de démarcation au moment de la suspension d'armes, fixée dans l'accord militaire de Karachi ratifié par les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan les 29 et 30 juillet respectivement.

Note: La région située au sud et à l'est de la ligne de démarcation au moment de la suspension d'armes est celle qui est occupée par l'armée indienne.

